

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 09
Nombre de Membres votants : 11

Date de la convocation : 30 mars 2023
Convocation affichée le : 30 mars 2023
Procès-verbal affiché le :

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Jean-Pierre BATAIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Véronique PICHÉRI

Absents excusés : Franck SAMSON — Christian DARTOIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS — Virginie ROBIOU donne pouvoir à Céline ROUVRAIS — Séverine LEBRUN — Marie-Christine NOSLAND

Marie-Hélène BRANDILLY a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2023/28	Approbation du compte administratif 2022 Budget de la Commune
---------------------------------	--

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré, à savoir l'année 2022 :

Il est donné lecture du contenu du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 569 265.34€	G 599 676.03€
	Section d'investissement	B 498 350.52€	H 141 346.25€
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0.00€	378 907.03€ I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0.0€	98 215.31€ J (si excédent)
		=	=
Total (réalisations + reports)		1 067 615.86€ = A+B+C+D	1 218 144.62€ = G+H+I+J

		DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00€	K 0.00€
	Section d'investissement	F 75 645.00€	L 96 882.00€
	Total des restes à réaliser à reporter N+1	75 645.00€ = E+F	96 882.00€ = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	569 265,34€ = A+C+E	978 583.06€ = G+I+K
	Section d'investissement	573995.52€ = B+D+F	336 443.56€ = H+J+L
	TOTAL CUMULE	1 143 260.86€ = A+B+C+D+E+F	1 315 026.62€ = G+H+I+J+K+L

Le Conseil Municipal constate aussi pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée avant le vote.

Le compte administratif, dressé par Le Maire, Monsieur Loïc COMMEUREUC, au titre de l'exercice 2022 est soumis au vote sous l'autorité de la deuxième adjointe, Madame CORBEL Nadine.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

A l'issue du vote, le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité. (Mr Loïc COMMEUREUC, Le Maire, n'ayant pas pris part au vote).

Après le vote Monsieur Le Maire rejoint l'assemblée.

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Mme Brandilly

Marie-Hélène BRANDILLY